Image not found or type unknown

Le gérant refuse l'envoi des loyers

Par **petithunier**, le **10/07/2013** à **14:25**

Bonjour,
Je suis propriétaire par donation de 1990 d'un studio à Paris. Ma mère est décédée il y a 2 ans et depuis son décès j'en ai l'usufruit. le notaire a envoyé une attestation de propriété au gérant. au début j'ai demandé au gérant de conserver les loyers provisoirement; je réclame depuis 2 mois au gérant (également syndic de l'immeuble) de m'envoyer les fonds. il refuse et répond que désormais il les enverra dans 3 mois au notaire.
a t il le droit de refuser de m'envoyer ces fonds ?
quels moyens je puis disposer pour le contraindre de me les envoyer ? contacter la société caution ? fera elle quelque chose. merci pour votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés